



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

---

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2026/2

Le 2 mars 2026

### **L'Islande dépose une déclaration d'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour**

LA HAYE, le 2 mars 2026. Le 26 février 2026, l'Islande a déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une [déclaration](#) par laquelle elle reconnaît comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice, comme le prévoit le paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de la Cour.

Le paragraphe 2 de l'article 36 du Statut se lit comme suit :

« Les États parties au présent Statut pourront, à n'importe quel moment, déclarer reconnaître comme obligatoire de plein droit et sans convention spéciale, à l'égard de tout autre État acceptant la même obligation, la juridiction de la Cour sur tous les différends d'ordre juridique ».

Avec l'Islande, 75 États parties au Statut reconnaissent aujourd'hui la juridiction obligatoire de la Cour par une déclaration faite en vertu de l'article 36.

La liste complète des États ayant déposé une déclaration d'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour, ainsi que le texte desdites déclarations, figure sur le [site Internet](#) de la Cour.

---

*Remarque* : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions spécialisées dûment autorisés à le faire.

---

Département de l'information :

M<sup>me</sup> Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M<sup>me</sup> Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : [media@icj-cij.org](mailto:media@icj-cij.org)